

# MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE  
Service des Marchés Publics  
Pôle Technique et Environnement  
6 rue de Morlaix  
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU  
Tél: 02.98.73.25.36  
marches@haute-cornouaille.fr



**ETUDE DES MODALITES ET DES INCIDENCES DU  
TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET EAU  
POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE.**

Date et heure limites de réception des offres

**6 mars 2017 à 12 Heures**

**Règlement de la Consultation**

## SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation .....	3
2.1 - Objet du marché.....	3
2.2 - Procédure de passation .....	3
2.3 - Forme du marché.....	3
Article 3 - Dispositions générales .....	3
3.1 - Décomposition du marché.....	3
3.2 - Délai d'exécution.....	3
3.3 - Modalités de financement et de paiement .....	4
3.4 - Forme juridique de l'attributaire .....	4
3.5 - Délai de validité des propositions .....	4
3.6 - Variantes et options .....	4
Article 4 - Dossier de consultation .....	4
4.1 - Contenu du dossier de consultation .....	4
4.2- Mise à disposition du dossier de consultation.....	4
4.3 - Modification de détail au dossier de consultation.....	4
Article 5 - Présentation des propositions .....	5
5.1 - Documents à produire .....	5
5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges .....	6
5.3 - Langue de rédaction des propositions.....	6
5.4 - Unité monétaire.....	6
5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
Article 6 - Jugement des propositions.....	8
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	9

## **Article 1 - Acheteur**

### **Le pouvoir adjudicateur :**

La communauté de commune de Haute-Cornouaille est le pouvoir adjudicateur.

Adresse : 6 rue de Morlaix  
BP 14  
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU  
Tel : 02 98 73 25 36

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2.1 - Objet du marché**

La présente consultation a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

Phase 1: diagnostic et études patrimoniales – plans pluriannuels d'investissement

- Volet assainissement
- Volet eau potable

Phase 2 : étude des modalités et des incidences de transfert des compétences eau potable et assainissement

### **2.2 - Procédure de passation**

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.3 - Forme du marché**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3.1 - Décomposition du marché**

#### **3.1.1 - Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

#### **3.1.2 - Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3.1.3 - Phases**

Le marché est décomposé en 2 phases (article 2.1 de ce règlement de consultation).

### **3.2 - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est précisé à l'article 7 du CCTP et ne pourra excéder 15 mois.

### **3.3 - Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### **3.4 - Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

### **3.5 - Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3.6 - Variantes et options**

#### **3.6.1 - Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### **3.6.2 - Options**

Il n'est pas prévu d'option.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4.1 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- les 11 annexes d'informations par commune (annexe 1 du cctp)
- le plan de la communauté de communes concernant l'état actuel des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement (annexe 1 du cctp)
- l'annexe : liste des données techniques, administratives et juridiques à collecter par le titulaire en vue d'une analyse et exploitation (annexe 2 du cctp)

### **4.2- Mise à disposition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : [www.megalisbretagne.org/](http://www.megalisbretagne.org/).

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Il est également disponible, sur demande, au service marché public de la communauté de communes (02/98/73/25/36).

### **4.3 - Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

## Article 5 - Présentation des propositions

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### 5.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

#### 5.1.2 - Pièces de l'offre

##### Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le Cahier des clauses techniques (CCTP) et ses documents annexés : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

- Une proposition méthodologique précisant :

### **1- La présentation de l'équipe**

- moyens humains dédiés au projet prouvant la capacité humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps.

Le candidat présentera ce sous critère sous la forme suivante :

- 1 page dédiée à l'organisation et la présentation générale de l'entreprise,
- 1 page présentant l'organigramme nominatif de l'équipe dédié au projet ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

- compétences des membres

Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature, en présentant son expérience dans ce domaine.

### **2- La méthodologie proposée**

Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l'étude sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

Cette note sera présentée dans un document de 25 feuilles recto/verso maximum (50 pages A4).

### **3- Le planning**

Chaque phase devra faire l'objet d'une proposition de planning (délai d'exécution). La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

Conformément à l'article 55 du Décret, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 51 du même décret.

**La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.**

### **5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

### **5.3 - Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5.4 - Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent leur proposition :

### **Soit par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.megalisbretagne.org>

#### **- Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique :**

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme du pouvoir adjudicateur, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :

- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante : <http://www.megalisbretagne.org>
- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus

Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».

- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :
  - Joindra son enveloppe électronique d'offre
  - Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :

- format Word (« .doc ») (version Word 97 et postérieures)
- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)
- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures)
- format RTF (« .rtf »)

Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

#### **- Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur le support de leur choix (clé USB, papier, CD ou DVD ROM ...).

Cette copie transmise sous pli par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission des offres par voie papier prévues ci-après. Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

### **Soit sur support papier :**

Les candidats transmettent leur offre en 2 exemplaires : 1 exemplaire sur support papier et 1 exemplaire dématérialisé (clé USB/CD ou DVD) et sous pli cacheté portant la mention suivante : Non de la Société - Etudes eau-assainissement - NE PAS OUVRIR .

Les offres devront être **remises contre récépissé** à l'adresse suivante :

Communauté de communes de Haute-Cornouaille  
6 rue de Morlaix BP 14  
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être **par pli recommandé** avec avis de réception postal. à l'adresse ci dessous :

Communauté de communes de Haute-Cornouaille  
6 rue de Morlaix BP 14  
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le 06 mars 2017 ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

## Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du décret au moyen des critères suivants :

Le choix de l'attributaire sera fondé sur l'offre économique la plus avantageuse conformément à l'article 62 du décret en fonction des critères énoncés ci-dessous.

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :</b>	<b>50%</b>
- <i>présentation de l'équipe</i>	20%
<i>Moyens humains dédiés au projet</i>	10%
<i>Compétences des membres</i>	10%
- <i>qualité de la méthodologie</i>	25%
- <i>pertinence du planning</i>	5%
<b>Prix des prestations</b>	<b>50%</b>

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.



## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, de préférence par l'intermédiaire de la plateforme mégalis, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 28 février 2017.**

Ou par écrit, de préférence par courriel à l'adresse suivante : [marches@haute-cornouaille.fr](mailto:marches@haute-cornouaille.fr)

A défaut, par courrier postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes de Haute-Cornouaille  
6 rue de Morlaix BP 14  
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU